



Agents autorisés
Membres du conseil d'administration de la FPPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec

11 février 2009

Prix minimum de la pomme (tardive) destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2008

Décision du comité de prix du 11 février 2009 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc. et la Fédération des producteurs de pommes du Québec de conserver le statu quo.

Date	Sunrise	Paulared	Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan
À compter du début de l'écoulement	S : 12,50 \$ C : 12.50 \$	S : 12.50 \$ C : 12.50 \$					
À compter du début de l'écoulement			S : 12.50 \$ C : 12.50 \$				
À compter du début de l'écoulement				S : 12,50 \$ C : 14.00 \$	S : 12.50 \$ C : 14.00 \$	S : 12.50 \$ C : 14.00 \$	S : 12,50 \$ C : 14.00 \$
À compter du 4 décembre 2008 pour la pomme A.C.				S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$
AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES : ENTRE AUTRES, GALA – HONEYCRISP ...							
À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule						
Marché de l'exportation							
À compter du 14 janvier 2009	Rabais de 2 \$ pour les pommes en sac de variétés McIntosh AC de grosseur 2 ½ pouces et plus – US fancy						

C : cellule S : sac

APPLICATION DE L'ANNEXE H POUR EXPORTATION (OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES)

Si un agent autorisé emballeur fait de l'exportation vers les États-Unis, un rabais de 2 \$ sera alloué sur la pomme en sac et celui-ci devra compléter une annexe H pour la variété McIntosh en sac en tenant compte de la quantité exportée versus le marché local.

Il a également été convenu que chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (annexe b), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour la pomme de variété **MCINTOSH EN SAC**. Évidemment, les prix fixés pour cette variété devront être respectés pendant la période mentionnée ci-après. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la **proportion de pommes de variété McIntosh vendue à prix régulier et d'opportunité d'affaires (exportation)**. Le calcul du prix moyen devra tenir compte de TOUTES les transactions de la McIntosh en sac du 1^{er} au 31 janvier 2009 et du 1^e février au 28 février 2009.

Les agents autorisés devront **conserver les factures correspondant aux ventes réalisées lors** de cette opportunité d'affaires sur une base mensuelle. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de cette opportunité d'affaires avec possibilité d'inspection.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra le **16 mars 2009 à compter de 13 h 15** pour discuter de l'écoulement des stocks et des prix des pommes sous atmosphère contrôlée.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2008 – FAB LE PRODUCTEUR

Décision du 8 décembre 2008 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE *	POMMES À JUS * OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0.06\$ la livre ou 2.52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	Tardives 0.0562 \$ la livre ou 2.36 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du début de la pomme tardive		Tardives 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)	Tardives 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)
À compter du 5 novembre 2008		Tardives 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 15 décembre 2008	Tardives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres		

* Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée mais de la pomme cueillie de qualité

Entreposage de pommes au Canada, au 1er février 2009 (en minots de 42 livres)

	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Maritime	997 714	1 017 048	781 738
Québec	2 062 786	2 132 716	1 608 070
Ontario	2 818 190	2 965 048	* 2 183 143
Colombie-Britannique	** 0	1 603 500	1 675 738
Canada	5 878 690	7 672 812	6 248 689

Entreposage des pommes au Québec au 1^{er} février 2009 (en minots de 42 livres)

Variétés			Québec	Missisquoi Estrie	Vallée Montréal	Sud-ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er février 2009	Pommes utilisées en janvier 2009
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	648	0	4 365	5 013	13 042
		AC	0	122 708	211 369	144 541	167 930	646 548	118 482
	Transf.	Réfr.	0	810	20 323	21 728	55 201	98 062	31 612
		AC	0	13 717	262 238	247 453	26 206	549 614	23 287
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	1 224	0	1 850	3 074	2 889
		AC	0	30 869	76 605	28 973	27 515	163 962	44 865
	Transf.	Réfr.	0	198	6 370	3 068	108	9 744	12 888
		AC	0	8 650	15 174	1 376	160	25 360	3 421
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	76
		AC	0	0	201	0	0	201	105
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	468	9 305	0	9 773	0
Empire	Frais	Réfr.	0	0	72	0	0	72	2 039
		AC	0	8 712	34 818	29 431	16 111	89 072	22 290
	Transf.	Réfr.	0	0	250	3 040	30	3 320	2 486
		AC	0	0	1 736	15 248	59	17 043	1 046
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	54	0	0	54	4 432
		AC	0	35 073	76 841	36 099	36 549	184 562	28 928
	Transf.	Réfr.	0	54	6 500	184	30	6 768	2 250
		AC	0	0	11 181	4 758	2 513	18 452	538
Autres	Frais	Réfr.	0	0	558	140	0	698	1 982
		AC	0	4 627	1 688	620	994	7 929	163
	Transf.	Réfr.	0	36	306	47 036	0	47 378	29 432
		AC	0	0	1 134	175 374	0	176 508	2 336
Total	Frais	Réfr.	0	0	2 556	140	6 215	8 911	24 460
		AC	0	201 989	401 522	239 664	249 099	1 092 274	214 833
	Transf.	Réfr.	0	1 098	33 749	75 056	55 369	165 272	78 668
		AC	0	22 367	291 931	453 514	28 938	796 750	30 628

Source : Infohort

Codophone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec